

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion électronique: DU BUREAU DE CDA du lundi 11 mai 2026

Président de séance : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT -
Philippe PRUDHON.

1. Validation des candidatures d'arbitres R3 – réserviste(s) CRA – VAE - au titre de la saison 26/27

1.1) Le Bureau de CDA, pris connaissance des résultats théoriques obtenus par les candidats proposés au titre de la préparation à la candidature Ligue R3 au titre de la saison sportive 26/27,

Décide la validation de MM :

- * BENTIRI Ilias
- * LEVEAU Calvin

à la présentation à la candidature au titre d'arbitre R3 au titre de la saison sportive 26/27.

1.2) Le Bureau de CDA **ne décide aucune proposition** concernant la désignation d'arbitre(s) réserviste(s) ligue, ni au titre de la « Validation des Acquis de l'Expérience – VAE ».

1.3) Charge le secrétaire de la CDA de la transmission de ces informations à la Commission Régionale de l'Arbitrage.

2. Situation de Monsieur Jean-Pascal TELLIER – reprise de l'arbitrage après arrêt à la fin de la saison 2019/2020

2.1) Le Bureau de CDA, connaissance prise des dispositions du statut fédéral de l'arbitrage, visant aux modalités et aux conditions de reprise d'un arbitre ayant cessé son activité, et les jugeant recevables concernant l'intéressé, et connaissance prise de l'évaluation pratique subie le dimanche 10 mai 2026 lors du match R3 Idverde Marnaysienne vs Noidanais 2 ; décide la nomination de Monsieur Jean-Pascal TELLIER arbitre officiel du District, et valide sa reprise d'activité à compter de la date de cette décision.

Le président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.